

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Rémission estivale

Avec la fin du premier confinement et la reprise progressive de l'activité, l'impact de la crise sanitaire s'atténue sur le marché du travail régional au 3^e trimestre 2020. L'emploi salarié se redresse, sans pour autant retrouver son niveau d'avant-crise : les 37 100 emplois créés ne compensent qu'une partie des 62 700 emplois détruits au 1^{er} semestre. Si l'embellie concerne tous les secteurs d'activité, c'est dans le tertiaire marchand que les créations sont les plus nombreuses, en particulier dans l'hébergement-restauration, le commerce et les autres activités de service, qui ont été très durement touchés en première partie d'année. Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires de contrat aidé repart à la hausse, après quatre ans de baisse ininterrompue.

Dans ce contexte, les entreprises ont moins recours à l'activité partielle et le nombre d'heures effectivement chômées chute fortement.

Les personnes qui s'étaient retirées du marché du travail pendant le confinement s'y portent de nouveau pendant l'été. En conséquence, le taux de chômage rebondit de façon mécanique, après avoir baissé artificiellement, et s'établit désormais à 10,2 % de la population active. A l'inverse, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité et en activité réduite qui avait atteint un niveau record au 2^e trimestre recule. D'après les premières données disponibles, cette baisse devrait se prolonger en fin d'année, malgré la mise en place du deuxième confinement à l'automne.

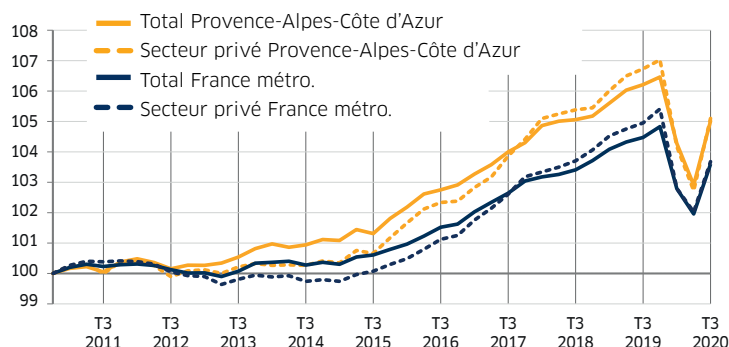
Rebond de l'emploi salarié

Après avoir chuté fortement au 1^{er} semestre 2020 dans le contexte de crise sanitaire, l'emploi salarié rebondit en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** au 3^e trimestre 2020 : +2,0 % (soit +37 100 emplois), après respectivement -2,1 % et -1,3 % aux 1^{er} et 2^e trimestres 2020 > ①. Malgré ce rebond, l'emploi reste très en-deçà de son niveau d'avant-crise et rejoint celui qu'il avait deux ans auparavant. Sa croissance s'explique surtout par celle du secteur privé qui concentre 75 % des effectifs totaux (+2,3 %, après -1,4 %), et dans une moindre mesure par celle du secteur public (+1,2 %, après -1,0 %).

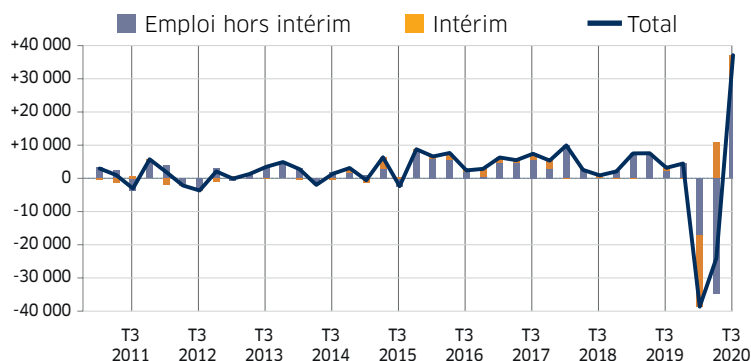
Dans le détail, l'emploi hors intérim repart à la hausse (+1,7 %, après -1,9 %) et l'intérim progresse encore vivement (+16,5 %, après +35,7 %) > ②. Au total, au 30 septembre 2020, le nombre de salariés s'élève à 1 854 200 dans la région, soit 21 100 de moins qu'un an auparavant (-1,1 %, après -2,9 %).

En **France métropolitaine**, l'emploi salarié se redresse également au 3^e trimestre 2020 (+1,6 %, après -0,8 %), soutenu à la fois par le secteur privé (+1,6 %, après -0,8 %) et public (+1,6 %, après -1,0 %). L'emploi hors intérim redémarre (+1,1 %, après -1,3 %) et l'intérim reste très dynamique (+22,8 %, après +23,0 %). D'après les prévisions de l'Insee, l'emploi salarié chuterait à nouveau fin 2020, sous l'effet de l'aggravation de la situation sanitaire et du renforcement des mesures de restrictions, en particulier le deuxième confinement entré en vigueur le 30 octobre.

① Évolution de l'emploi salarié (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2010)



② Contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre)



Note : données provisoires

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

Tous les secteurs d'activité concernés par cette hausse

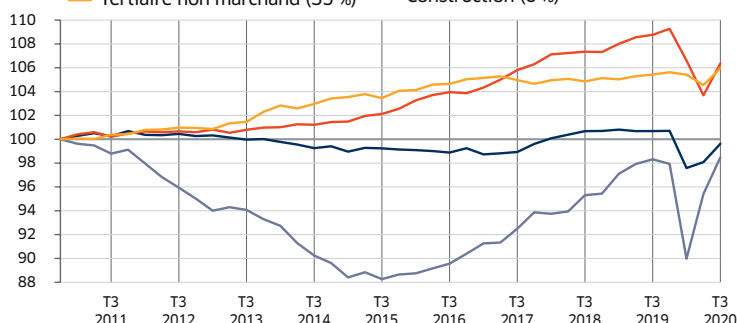
En réaffectant chaque intérimaire à son secteur d'activité employeur [Méthode page 8], l'emploi salarié retrouve des couleurs dans le **tertiaire marchand** en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** au 3^e trimestre 2020 : +2,6 % (soit +22 600 emplois), après -2,7 % > ③. Très pénalisés pendant le premier confinement, certains sous-secteurs effacent presque leur baisse du 2^e trimestre : l'**hébergement-restauration** (+9,7 %, après -11,6 %), le **commerce** (+1,6 %, après -1,4 %), les **transports et entreposage** (+2,1 %, après -0,1 %), les **autres activités de service** qui comprennent les activités sportives, artistiques et de spectacle (+4,6 %, après -4,0 %) et l'**information-communication** (+1,0 %, après -1,5 %). D'autres continuent de perdre des effectifs, mais plus modérément : les **activités financières et d'assurance** (-0,1 %, après -0,8 %), les **activités immobilières** (-0,1 %, après -0,6 %).

Dans le **tertiaire non marchand**, l'emploi redémarre, soutenu par la reprise des embauches dans la fonction publique, qui avaient été en partie gelées au trimestre précédent : +1,4 % (soit +8 700 personnes), après -0,8 %.

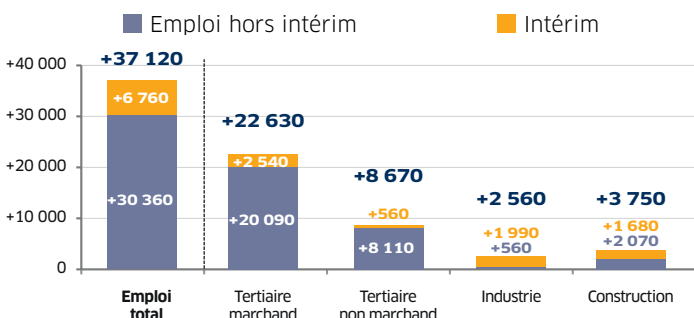
Dans l'**industrie**, la croissance se poursuit (+1,6 %, soit +2 600 salariés, après +0,5 %), principalement grâce à l'intérim (+2 000 personnes) > ④. Tous les sous-secteurs profitent de cette embellie, en particulier l'**industrie agroalimentaire** (+4,3 %, après -1,3 %) et le **raffinage, industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution** (+1,9 %, après +0,5 %).

③ Évolution de l'emploi salarié, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2010)

— Tertiaire marchand (49 %) — Industrie (9 %)
— Tertiaire non marchand (35 %) — Construction (6 %)



④ Évolution de la contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre, entre la fin du T2 2020 et la fin du T3 2020)



Note : données arrondies, provisoires ; l'addition des quatre sous-secteurs d'activité ne correspond pas au total de l'emploi salarié, car le secteur Agriculture, sylviculture et pêche qui représente 1 % de l'emploi salarié en Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas représenté

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

Avec une croissance encore soutenue de +3,2 % au 3^e trimestre (soit +3 800 salariés y compris intérim) après +6,0 %, la **construction** est le seul secteur dont les effectifs dépassent désormais leur niveau d'avant la crise sanitaire. Ils retrouvent même celui qu'ils avaient atteint neuf ans auparavant. L'intérim participe une nouvelle fois à ce dynamisme, quoique plus modérément qu'au trimestre précédent : le taux de recours progresse de 1,1 point pour atteindre 10,9 %.

En **France métropolitaine**, l'emploi salarié y compris intérim se redresse dans le tertiaire marchand (+1,6 %, après -1,6 %), le tertiaire non marchand (+1,5 %, après -0,8 %) et l'industrie (+1,3 %, après -0,1 %). Comme en région, il confirme sa vigueur dans la construction (+3,0 %, après +3,8 %).

Avertissement

L'introduction de la **Déclaration sociale nominative (DSN)** en remplacement du Bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut entraîner des révisions accrues sur les données, durant la phase de montée en charge de la DSN.

Emploi salarié avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, à la fin du 3^e trimestre 2020 (données CVS)

	Emploi y compris intérim	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim ⁽¹⁾ (en %)
Tertiaire marchand	900 100	879 500	20 600	2,3
Tertiaire non marchand	646 900	644 100	2 800	0,4
Industrie	165 500	154 600	10 900	6,6
Construction	120 200	107 100	13 100	10,9
Agriculture, sylviculture et pêche	21 500	21 200	300	1,5
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 854 200	1 806 400	47 800	2,6
Total France métr.	24 691 000	23 991 700	699 200	1,9

⁽¹⁾ Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données arrondies, provisoires

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

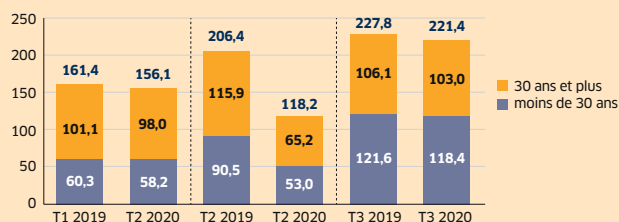
La baisse du nombre d'embauches se modère

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le nombre d'embauches en CDI et en CDD de plus d'un mois continue de diminuer au 3^e trimestre 2020, à un rythme toutefois bien inférieur à celui du trimestre précédent : -2,8 % sur un an (soit -6 420 embauches), après -43,7 % (soit -88 200). Dans le détail, les embauches se réduisent de 2,7 % chez les moins de 30 ans, contre -3,0 % chez les 30 ans et plus.

En **France métropolitaine**, la tendance est similaire (-6,8 % sur un an, après -41,6 %). Contrairement au 2^e trimestre, les 30 ans et plus sont davantage impactés que les moins de 30 ans (respectivement -18,7 %, contre -5,8 %).

D'après les premières données disponibles sur le 4^e trimestre 2020, le repli des embauches devrait s'intensifier, en Provence-Alpes-Côte d'Azur comme à l'échelle nationale.

Déclarations préalables à l'embauche par âge, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en milliers)



Note : données arrondies, provisoires

Champ : ensemble des embauches en CDI et CDD de plus d'un mois (strictement supérieur à 31 jours) du secteur privé (hors entreprises affiliées à la MSA et hors intérim) et du secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé

Source : Acoess-Urssaf

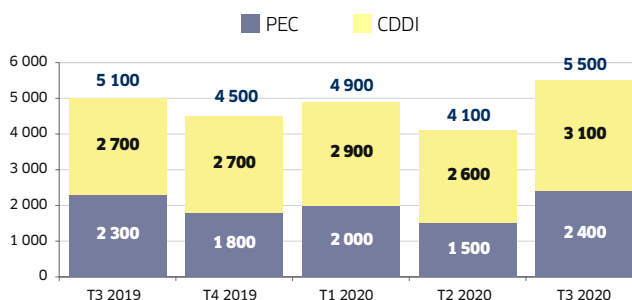
■ Première hausse du nombre de bénéficiaires de contrats aidés en quatre ans

Au 3^e trimestre 2020, 5 500 contrats aidés ont été signés ou reconduits en **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, soit +35 % par rapport au 2^e trimestre (+1 400 entrées), après -17 % > 5. C'est la plus forte hausse trimestrielle depuis 2013. En rythme annuel, le nombre d'entrées et reconductions progresse pour la première fois depuis 2016 (+9 % sur un an, soit +450 entrées, après -27 %) : si la croissance est largement tirée par les CDDI (+15 %, après -5 %), les PEC y contribuent également après deux ans de baisse ininterrompue (+2 %, après -47 %).

Au total, en rythme trimestriel, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés augmente pour la première fois en quatre ans et s'établit à 9 700 fin septembre 2020 (+2 %, soit +160 bénéficiaires, après -10 %) > 6 et > 7. Sur un an, le recul se poursuit de façon marquée (-23 %, soit -2 900 personnes, après -29 %), le secteur marchand perdant 11 % de ses effectifs, contre près d'un quart dans le secteur non marchand. Ce dernier concentre désormais 91 % des bénéficiaires de la région, soit 1 point de moins qu'un an auparavant.

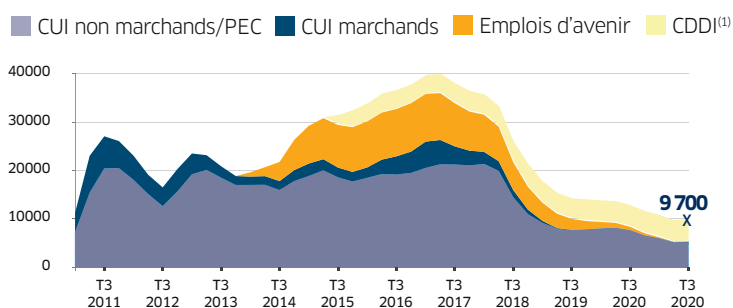
Comme en région, le nombre d'entrées et reconductions dans les principaux contrats aidés en **France métropolitaine** augmente fortement en rythme trimestriel (+29 %, soit +15 400 nouveaux contrats, après -14 %) et renoue avec la hausse en rythme annuel pour la première fois depuis 2016 (+4 %, soit +2 900 bénéficiaires, après -16 %). Ainsi, le nombre de bénéficiaires se stabilise sur un trimestre, mais continue de diminuer sur un an (-21 %).

5 Entrées et reconductions dans les principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en cumul trimestriels)



Note : données arrondies, provisoires
Source : ASP - Traitements : Dares

6 Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



⁽¹⁾ Marchands et non marchands ; depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion doivent recruter leurs salariés en CDDI

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires
Source : ASP - Traitements : Dares

7 Évolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés (données brutes, en nombre)

	Effectif	Variation annuelle	Variation trimestrielle			
			T4 2019	T1 2020	T2 2020	T3 2020
Secteur non marchand	8 900	-2 820	-1 170	-740	-1 030	+120
CUI-CAE/PEC	5 200	-2 480	-1 120	-570	-850	+50
Emplois d'avenir	0	-500	-180	-190	-120	-10
CDDI ⁽¹⁾	3 600	+160	+120	+20	-70	+90
Secteur marchand	800	-100	-40	-100	+10	+40
Emplois d'avenir	0	0	0	0	0	0
CDDI ⁽¹⁾	800	-150	-60	-70	-30	0
		+50	+10	-40	+30	+40
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	9 700	-2 920	-1 210	-840	-1 020	+160
Total France métropolitaine	116 500	-31 630	-12 900	-8 410	-10 130	-190

⁽¹⁾ Le CDDI peut être réalisé soit dans un atelier et chantier d'insertion (ACI) (secteur non marchand), soit dans une entreprise d'insertion (EI) (secteur marchand)

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

Avertissement

Suite à des difficultés techniques, les données sur les **contrats d'apprentissage** et les **contrats de professionnalisation** sont indisponibles ce trimestre.

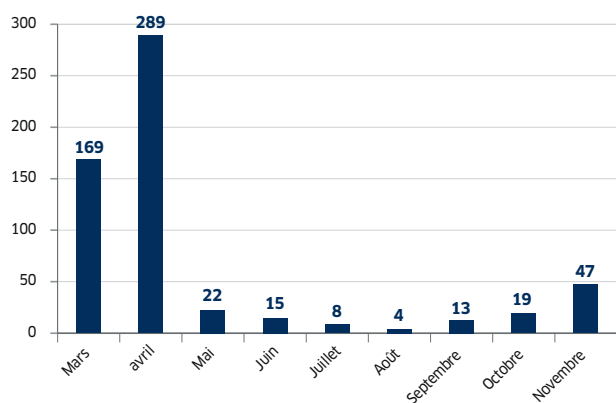
Moindre recours à l'activité partielle

En cumul du 1^{er} mars à fin novembre 2020, en **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, 175 420 demandes d'activité partielle ont été déposées par 121 630 établissements représentant 106 100 entreprises et associations. Ces demandes représentent potentiellement 586,1 millions d'heures de travail chômées.

Plus de la moitié des heures demandées sont concentrées dans le *commerce* (20 %), l'*hôtellerie-restauration* (18 %) et les *services de soutien aux entreprises* (16 %).

Avec la fin du premier confinement et la reprise progressive de l'activité, le volume d'heures demandées ralentit considérablement, puis repart à la hausse après les congés estivaux > 8. Il s'intensifie dès l'annonce du second confinement, le 28 octobre 2020. Entre août et novembre 2020, le nombre d'heures demandées a été multiplié par 11 dans la région.

8 Nombre d'heures d'activité partielle demandées depuis mars 2020, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en millions)



Note : données provisoires

Source : ASP-DGEFP-Dares - Extraction du SI APART du 5/01/2021, s'arrêtant aux données du 4/01/2021

Entre les 2^e et 3^e trimestres 2020, les demandes d'indemnisation adressées à la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur sont en nette diminution et le volume des heures effectivement chômées chute de 87 % > 9. La baisse est un peu plus limitée dans les Alpes-Maritimes (-82 %).

9 Demandes et heures d'activité partielle indemnisées au cours du 3^e trimestre 2020 (données brutes)

	Demandes indemnisées (en nombre)	Évolution sur un trimestre (en %)	Heures indemnisées (en nombre)	Évolution sur un trimestre (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	960	-86,5	159 830	-93,0
Hautes-Alpes	940	-86,0	155 640	-93,1
Alpes-Maritimes	15 560	-74,4	4 932 080	-82,3
Bouches-du-Rhône	22 470	-76,6	6 380 910	-86,0
Var	7 030	-84,9	1 447 730	-91,7
Vaucluse	5 000	-81,7	1 057 800	-89,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	51 950	-78,8	14 134 000	-86,6

Note : données arrondies, provisoires

Source : ASP-DGEFP-Dares - Extraction du SI APART du 5/01/2021, s'arrêtant aux données du 4/01/2021

Tous les secteurs d'activité sont concernés par cette baisse. Celle-ci est comprise entre - 98% pour le *raffinage* et - 80 % pour l'*hébergement-restauration* > 10. Ce dernier secteur concentre à lui seul près du tiers de la totalité des heures chômées au cours du 3^e trimestre 2020 en région (19 % en mars 2020), pour 22 % des établissements ayant déposé une demande d'indemnisation.

Les premières consolidations des demandes d'indemnisations pour le 4^e trimestre indiquent l'arrêt de la décrue du volume de travail chôme : les heures indemnisées du seul mois d'octobre représentent déjà 40 % des heures indemnisées du trimestre précédent.

Depuis le début de la crise sanitaire, le montant des demandes d'indemnisation effectivement versées aux entreprises par l'État (deux-tiers) et l'Unedic (un tiers) jusqu'au 4 janvier 2021 s'élève à 1,6 milliards d'euros en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le dispositif⁽¹⁾ de l'activité partielle (dénomination légale du chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation égale à 70 % du salaire brut (environ 84 % du net) pour compenser leur perte de salaire.

Depuis le début de la crise sanitaire, le champ du dispositif est élargi et les entreprises disposent désormais de 30 jours pour réaliser leur demande de chômage partiel, avec effet rétroactif. Les indemnités d'activité partielle sont remboursées intégralement par l'État/Unedic, jusqu'à un plafond de 70 % de 4,5 Smic.

L'ensemble des données présentées sur l'activité partielle sont provisoires et seront révisées au fur et à mesure que les entreprises consomment réellement le quota d'heures associées aux demandes d'activité partielle. Celles-ci ont un délai d'un an pour envoyer à l'administration (Direccte, par délégation du préfet de département) leurs demandes d'indemnisation. Seules ces demandes déposées chaque mois par les entreprises permettent de déterminer le recours effectif à l'activité partielle.

⁽¹⁾ Décret n° 2020-325 du 25 mars 2020 relatif à l'activité partielle et Ordonnance n° 2020-346 du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle. L'ordonnance n°2020-1639 du 21 décembre 2020 prolonge jusqu'à une date fixée par décret et au plus tard le 31 décembre 2021 les dispositions de l'ordonnance n°2020-346 du 27 mars 2020

10 Heures d'activité partielle indemnisées par secteur d'activité au cours du 3^e trimestre 2020, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes)

	Nombre moyen d'établissements sur le trimestre	Poids (en %)	Heures indemnisées (en nombre)	Poids (en %)	Évolution du nombre d'heures sur un trimestre (en %)
Hébergement et restauration	9 275	21,8	4 332 810	30,7	-80,4
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	6 275	14,8	2 703 150	19,1	-82,0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	8 982	21,1	1 543 780	10,9	-93
Transports et entreposage	1 851	4,4	1 270 610	9,0	-81,4
Autres activités de services	4 129	9,7	1 194 930	8,5	-85,3
Fabrication d'autres produits industriels	1 427	3,4	753 010	5,3	-83,7
Information et communication	810	1,9	606 540	4,3	-74,7
Construction	3 208	7,5	574 080	4,1	-94,7
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	3 053	7,2	452 250	3,2	-93,2
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	852	2,0	214 660	1,5	-88,9
Activités financières et d'assurance	997	2,3	144 380	1,0	-89,9
Activités immobilières	915	2,2	127 450	0,9	-92,7
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	207	0,5	118 150	0,8	-81,8
Fabrication de matériels de transport	48	0,1	40 990	0,3	-88,9
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	241	0,6	33 910	0,2	-95,3
Agriculture, sylviculture et pêche	247	0,6	22 780	0,2	-94,0
Raffinage	4	0,0	510	0,0	-98,1
Total	42 521	100	14 134 000	100	-86,6

Note : données provisoires

Source : ASP-DGEFP-Dares - Extraction du SI APART du 5/01/2021, s'arrêtant aux données du 4/01/2021

11 Forte remontée du taux de chômage, après la baisse en trompe-l'œil liée au confinement

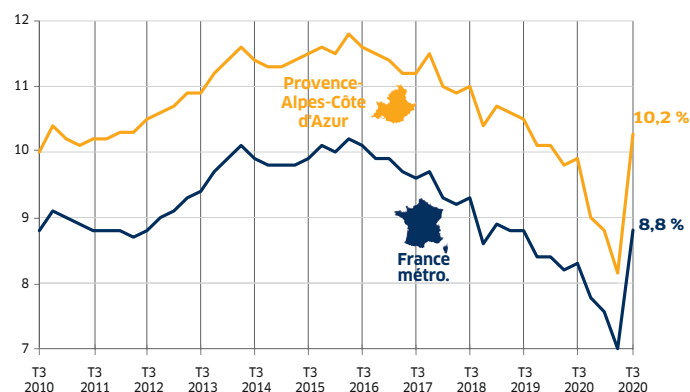
Au 2^e trimestre 2020, le taux de chômage au sens du BIT a poursuivi son recul dans toutes les régions de France métropolitaine, sans que cela ne traduise une amélioration du marché du travail. En effet, pendant le premier confinement total (mi-mars à mi-mai), un grand nombre de personnes sans emploi ont interrompu leurs recherches ou n'étaient pas disponibles pour travailler dans les deux semaines à venir (contrainte de garde d'enfant par exemple). Cela a conduit, malgré le repli de l'emploi, à une baisse du nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) (cf. infra « [Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement](#) ») et à une hausse du halo autour du chômage (personnes sans emploi qui souhaitent travailler mais ne sont pas en recherche active et/ou ne sont pas disponibles). Au 3^e trimestre 2020, ces deux effets s'estompent : les personnes se portent de nouveau sur le marché du travail sans pour autant retrouver un emploi, si bien que le taux de chômage repart à la hausse.

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le taux de chômage localisé qui ne cessait de baisser depuis mi-2015 rebondit

franchement au 3^e trimestre 2020 : +1,9 point, après -0,6 point au 2^e trimestre > 11. Il s'établit ainsi à 10,2 % de la population active, soit le même taux que deux ans auparavant. Sur un an, il progresse de 0,7 point.

En **France métropolitaine**, la tendance est similaire. Le taux de chômage repart à la hausse au 3^e trimestre (+1,8 point, après -0,6 point) et atteint 8,8 % de la population active. Sur

11 Taux de chômage (données CVS, en %)



Note : données trimestrielles, provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre

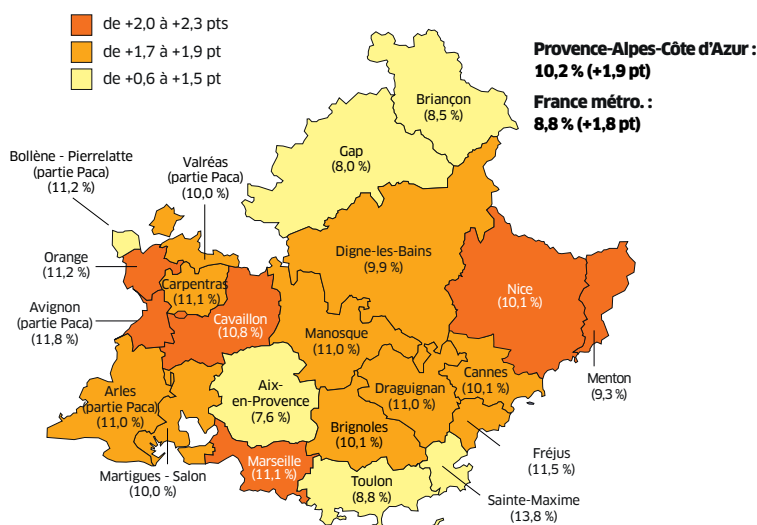
Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

un an, l'augmentation est de 0,7 point. D'après les prévisions de l'Insee, la mise en place du deuxième confinement le 30 octobre pourrait conduire à un nouveau repli de façade du taux de chômage fin 2020.

À l'échelle **départementale**, le taux de chômage progresse au 3^e trimestre 2020 un peu plus vite qu'au niveau régional (+2,0 points) dans les Alpes-Maritimes (10,0 %) et les Bouches-du-Rhône (10,3 %). Dans le Vaucluse (11,4 %), la hausse atteint +2,1 points en un trimestre. Dans les Hautes-Alpes (8,4 %), le Var (9,5 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (10,4 %), elle est comprise entre +1,4 et +1,7 point.

À un niveau géographique plus fin, l'augmentation du taux de chômage est la plus forte (entre +2,0 et +2,3 points) dans les **nouvelles zones d'emploi** d'Avignon (partie Paca, 11,8 %), Orange (11,2 %), Marseille (11,1 %), Cavaillon (10,8 %), Nice (10,1 %) et Menton (9,3 %) > 12. Elle est la plus faible dans les zones de Sainte-Maxime (13,8 %), Bollène - Pierrelatte (partie Paca, 11,2 %), Toulon (8,8 %), Briançon (8,5 %), Gap (8,0 %) et Aix-en-Provence (7,6 %), où elle oscille entre +0,6 et +1,5 point. Dans les autres territoires de la région, la hausse est comprise entre +1,7 et +1,9 point.

12 Taux de chômage par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre le 2^e trimestre 2020 et le 3^e trimestre 2020 (données CVS, évolution trimestrielle en point et taux en % au 3^e trimestre 2020)



Baisse de la demande d'emploi, après le niveau record du 2^e trimestre

Au 3^e trimestre 2020, **Provence-Alpes-Côte d'Azur** compte en moyenne 511 700 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) > 13. Sur un an, le nombre d'inscrits progresse encore nettement : +4,3 %, soit +21 200, après +4,8 %. En revanche, il recule en rythme trimestriel après avoir atteint un niveau record au 2^e trimestre 2020 : -1,7 %, après +8,0 % (soit -8 600, après +39 000). Si le niveau enregistré en novembre 2020 se maintient en décembre, la baisse trimestrielle se poursuivrait tandis que la hausse annuelle se modérerait.

La progression de la demande d'emploi reste plus forte pour les **hommes** (+5,3 % sur un an, après +6,5 %) que pour les **femmes** (+3,4 %, après +3,1 %). Au 4^e trimestre 2020, ces tendances se confirmeraient.

Alors qu'elle reculait plus rapidement que les autres classes d'âge en 2019, la demande d'emploi des jeunes de **moins de 25 ans** est désormais plus affectée. Elle ralentit néanmoins au 3^e trimestre, après avoir atteint un niveau historique au 2^e trimestre (+6,5 % sur un an, après +9,0 %). D'après les premières données disponibles, ce mouvement se prolongerait au 4^e trimestre.

Le nombre d'inscrits de **50 ans ou plus** augmente plus rapidement ce trimestre (+3,9 % sur un an, après +3,3 %). La hausse devrait légèrement se tasser en fin d'année.

La progression annuelle du nombre d'inscrits est plus marquée chez les demandeurs d'emploi de longue durée (**inscrits depuis un an ou plus**) (+4,9 %, après +2,0 % début 2020), que chez ceux inscrits **depuis moins d'un an** (+3,9 %, après +7,2 %). Leur part augmente légèrement après deux trimestres de baisse (+0,2 point sur un an) et s'établit

Focus sur la période de crise sanitaire

Selon les dernières données disponibles, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C a augmenté de 5,1 % en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** entre fin février 2020 (mois précédent la crise sanitaire) et fin novembre 2020 (1^{er} mois du deuxième confinement). La progression s'est intensifiée jusqu'en mai (mois du déconfinement) et a ralenti depuis. Elle demeure la plus vive dans les Alpes-Maritimes (+8,7 %).

En **France métropolitaine**, le nombre d'inscrits s'accroît plus rapidement qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis le deuxième confinement, avec un rythme qui atteint +6,1 % en novembre 2020.

Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi par département (données CVS-CJO)

	Effectif		Évolution (en %)
	Février 2020	Novembre 2020	
Alpes-de-Haute-Provence	15 900	16 600	+4,4
Hautes-Alpes	13 400	14 200	+6,2
Alpes-Maritimes	98 200	106 700	+8,7
Bouches-du-Rhône	197 000	204 700	+3,9
Var	90 000	93 700	+4,1
Vaucluse	60 700	63 500	+4,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	475 300	499 500	+5,1
France métropolitaine	5 384 900	5 714 200	+6,1

Note : données arrondies

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares

13 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi (données CVS-CJO)

	Moyenne trimestrielle (en nombre)	Évolution annuelle (en %)				
	T3 2020	T4 2019	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020 acquis ⁽¹⁾
Hommes	250 700	-4,0	-3,9	+6,5	+5,3	+5,2
Femmes	261 000	-3,0	-3,5	+3,1	+3,4	+2,2
Âgés de moins de 25 ans	63 700	-5,2	-6,4	+9,0	+6,5	+4,7
Âgés de 25 à 49 ans	307 700	-4,4	-4,3	+4,6	+4,1	+3,5
Âgés de 50 ans ou plus	140 400	-0,7	-1,2	+3,3	+3,9	+3,5
Inscrits depuis moins d'un an	272 800	-4,5	-3,2	+7,2	+3,9	-0,3
Inscrits depuis un an ou plus	238 900	-2,3	-4,2	+2,0	+4,9	+8,1
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	511 700	-3,5	-3,7	+4,8	+4,3	+3,6
Total France métropolitaine	5 783 800	-2,9	-2,8	+4,2	+4,7	+4,8

⁽¹⁾ Les données d'octobre et de novembre 2020 étant connues, l'acquis de croissance pour le T4 2020 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre novembre et décembre 2020.

Note : données arrondies

Lecture : au T3 2020, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C est de 511 700 (moyenne des niveaux des mois de juillet, août et septembre 2020). Par rapport au T3 2019, il augmente de 4,3 %.

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - **Calculs des CVS-CJO :** Dares

à 46,7 % au 3^e trimestre 2020. Au 4^e trimestre 2020, leur nombre devrait fortement progresser tandis que celui des inscrits depuis moins d'un an reculerait.

La croissance annuelle de la demande d'emploi s'observe dans tous les **départements** de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle demeure la plus vive dans les Alpes-Maritimes (+9,2 %, après +9,6 %). A l'inverse, elle est la plus faible dans les Alpes-de-Haute-Provence (+2,3 %, après +3,3 %), les Bouches-du-Rhône (+2,6 %, comme au trimestre précédent), le Var (+3,5 %, après +5,6%) et le Vaucluse (+3,7 %, après +3,5 %). Dans les Hautes-Alpes, elle est identique à celle de la région (+4,3 %, après +4,4 %). Au 4^e trimestre 2020, la hausse devrait se poursuivre sur des rythmes comparables.

Avec 5 783 800 inscrits en catégories A, B, C en moyenne au 3^e trimestre 2020, la demande d'emploi de la **France métropolitaine** demeure elle aussi à un niveau élevé. Si la hausse s'intensifie sur un an (+4,7 %, après +4,2 %), le nombre d'inscrits recule en rythme trimestriel (-0,5 %, après +6,7 %). Les évolutions par sexe, âge et ancienneté sont comparables aux régionales et devraient suivre la même tendance qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur au trimestre prochain.

Rédaction achevée le 14 janvier 2021
Virginie Meyer, Rémi Belle et Mathieu Sauviac

Pour en savoir plus

- > [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
- > Insee, [Note de conjoncture nationale du 15 décembre 2020](#)
- > Dares, [Situation sur le marché du travail durant la crise sanitaire au 5 janvier 2021](#)

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul et populations couvertes différent. Le **taux de chômage** est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le **nombre de demandeurs d'emploi** est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme **chômeur** au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les listes de Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est pas considéré comme

une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des **demandeurs d'emploi de catégorie A** ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que **les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas.**

Pour en savoir plus :

- Documentation méthodologique : "[Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi](#)"
- Définition du chômage BIT (Insee) : "[Pour comprendre... la mesure du chômage](#)"

Méthode de construction des séries d'emploi y compris intérim

À partir des résultats du 1^{er} trimestre 2017, soit depuis l'été 2017, les estimations trimestrielles d'emploi localisées sont réalisées par l'Insee en partenariat avec l'Acoss et les Urssaf ainsi que la Dares, afin d'assurer une plus grande cohérence des messages et de les rendre plus lisibles. Les niveaux d'emploi restent issus des estimations annuelles d'emploi produites par l'Insee. À ces niveaux d'emploi de référence, sont appliqués des taux d'évolution trimestriels élaborés par l'Acoss et les Urssaf sur le champ privé hors intérim, et par la Dares sur l'intérim. La synthèse de l'ensemble des éléments est assurée par l'Insee.

Concernant l'intérim, l'Insee et la Dares publient désormais des séries harmonisées du nombre d'intérimaires aux niveaux régional et départemental. Ces séries correspondent au nombre de contrats en cours en fin de mois à l'agence d'intérim. Produites et désaisonnalisées par la Dares, elles intègrent depuis l'été 2017 les CDI intérimaires. Grâce à cet

indicateur, il est ainsi possible de connaître, pour chaque département, le nombre d'intérimaires présents dans chaque secteur d'activité.

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité au niveau régional, le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur utilise cet indicateur pour obtenir une série d'emploi y compris intérim. Aux effectifs intérimaires produits par la Dares, sont ajoutés, pour chaque secteur d'activité, les effectifs hors intérim publiés par l'Insee. Cette approche diverge de celle de l'Insee qui comptabilise les intérimaires dans le tertiaire marchand quel que soit le secteur dans lequel ils effectuent leur mission. **En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentes dans cette note sont différentes de celles publiées par l'Insee.**

Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

Les contrats aidés

Un contrat aidé est un contrat dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, sous forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. L'accès à ces contrats est réservé aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, et le volume de contrats est piloté par les pouvoirs publics aux niveaux régional et national. Le ciblage sur les publics les plus éloignés du marché du travail ainsi que le suivi physico-financier sont deux caractéristiques qui les distinguent des emplois aidés. En effet, pour ces derniers, les aides sont générales et/ou non pilotées.

En 2020, on peut distinguer deux principaux types de contrats aidés :

> **le Parcours emploi compétences (PEC)** : il s'appuie sur une logique de parcours pour l'individu et sur une sélection des employeurs. L'objectif du PEC est l'insertion professionnelle des publics éloignés du marché du travail, alliant mise en situation professionnelle, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. La signature d'un PEC ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région. Le PEC a remplacé le Contrat Unique d'Insertion dans le secteur non marchand (CUI-CAE) au 1^{er} janvier 2018 ;

> **le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)** : suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'Etat. En conséquence, pour les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), le recours aux contrats aidés a pris fin au 1^{er} juillet 2014 et le CUI est désormais remplacé par le CDDI qui a vocation lui aussi à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. D'une durée minimale de 4 mois renouvelables dans la limite d'une durée totale de 2 ans, il peut toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé. Le CDDI concerne également le secteur marchand dans le cadre des recrutements par une Entreprise d'insertion (EI).

En outre, la mise en œuvre des PEC s'inscrit dans la création d'un Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) qui réunit, pour en promouvoir une gestion globale, les crédits des PEC, de l'IAE et en 2020, des aides aux postes pour les travailleurs handicapés au sein d'entreprises adaptées. L'objectif de ce fonds est de permettre une meilleure cohérence de l'offre d'insertion en fonction des spécificités des territoires et des besoins des populations. Le volume de ce fonds est déterminé annuellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). En 2020, Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie ainsi de 6 % de l'enveloppe financière nationale du FIE, qui représente plus de 1,7 milliard d'euros en France.

Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. A quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

> **les contrats d'apprentissage** : ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat ;

> **les contrats de professionnalisation** : mis en place en 2005, ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'Etat ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensée en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion (CUI), ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur : www.paca.direccte.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Laurent Neyer

Chef de projet : Virginie Meyer - virginie.meyer@direccte.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@direccte.gouv.fr

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation

Conception : Agence Elixir